

Date de la convocation : jeudi 9 juillet 2026

Date de l'affichage : jeudi 9 juillet 2026

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni à la mairie.

Présents : Philippe LEFÈVRE, Geneviève ORIEULX DE LA PORTE, Cédric BEAUFORT, Françoise MOUCHET, Sophie LAMARRE, Florian GARNIER, Caroline NEVEUX, Jordan SÉKULIC, Sandra BEAUDELLOT, François BÉRENGER, Delphine HUGONNET, Bernard BRIEN, Michelle APPERT, François-Xavier DEAL

Absent excusé : Didier PONCELET, pouvoir à Geneviève ORIEULX DE LA PORTE

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Conseillers présents et représentés : 15

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 05/06/2026
- Projet de dispositif de vidéoprotection
- Convention de réciprocité avec Ressons-le-Long pour la scolarisation
- Questions diverses

18h, Monsieur le Maire, Philippe LEFÈVRE ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Geneviève ORIEULX DE LA PORTE secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à François-Xavier DEAL qui intègre le Conseil municipal à la suite du jugement rendu par le tribunal administratif d'Amiens. Il remercie Aurélie TOUZET qui, jusqu'à ce jour a toujours été présente aux Conseils municipaux.

Puis, François-Xavier DEAL s'adresse au Conseil municipal :

« Je pourrais illustrer mon état d'esprit par un seul mot : ENFIN ! Mais cela illustrerait mal et réduirait trop ma pensée. Aussi, permettez-moi ces quelques mots :

La dernière fois où je me suis retrouvé autour de cette table en tant que conseiller municipal date de 2008 après 19 ans de mandat. 12 années en tant qu'adjoint et 7 comme conseiller municipal.

Si j'ai éprouvé le besoin de retenter une campagne électorale, c'est d'abord pour défendre des convictions auxquelles je suis attaché ; c'est aussi pour faire bénéficier des plus jeunes de cette expérience et pour que le présent et l'avenir ne soient pas totalement déconnecté du passé.

Mon passé d'élu mais aussi de bénévoles dans de nombreuses associations du village m'a appris qu'il ne fallait pas avoir raison tout seul. Seul le collectif, et plus précisément l'intérêt collectif est mon seul repère.

Le mot d'opposition ne me dérange pas. Je préfère nommer les choses. A condition que ce soit dans le respect mutuel et dans un esprit constructif tel que j'ai entendu et formulé les déclarations d'intentions d'avant et après les élections que je partage toujours. Pour moi l'opposition ce n'est pas une obstruction aveugle mais c'est apporter une autre manière de voir les choses et aussi enrichir la réflexion de tous par l'ouverture à d'autres modes de pensée.

Sachez malgré tout que vous pourrez compter sur moi pour vous dire lorsque je ne partagerai pas les décisions ou orientations prises autour de cette table. Et c'est déjà arrivé depuis le début de ce mandat. Mais je saurai aussi vous dire lorsque je les approuverais.

La confiance ne se décrète pas. Elle se gagne. Je serai, comme mes collègues de notre liste, attentif et vigilant à ce qui se passe au sein de cette équipe. Nous n'avons pas la vocation à être les idiots utiles de service de ce conseil.

Pour ma part, il n'est pas simple de s'intégrer dans un groupe déjà constitué. Je ferai les efforts nécessaires pour prendre ma place parmi un collectif qui, je le confirme, reste disposée à œuvrer ensemble au bien-être des habitants du village. Cependant rien ne me permettra de rattraper ces 3 mois ainsi perdus.

Je souhaite apporter ma contribution aux projets communaux. Je ne discute pas la loi du nombre qui fait que vous disposez de la majorité. Je respecte le choix des électeurs ; ça doit être cela la démocratie.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

- **Approbation du procès-verbal du 05/06/2026**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la réunion précédente.

Pas de remarque formulée.

- **Projet de dispositif de vidéoprotection**

Monsieur le Maire précise que ce projet fait partie du programme pour lequel sa liste a été élue. Il répond ainsi aux attentes qu'il a recueillies durant la campagne électorale et qu'il continue d'entendre aujourd'hui lors de ses échanges avec les habitants d'Ambleny qui lui font part de leur sentiment d'insécurité.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif est étudié avec un référent sécurité de la gendarmerie qui propose de placer 6 caméras aux sorties/entrées d'Ambleny. Elles liront les plaques d'immatriculation avec un floutage de l'intérieur du véhicule. Ces informations seront transmises par wifi ou ondes radio à un « PC » sécurisé situé dans la mairie. Seuls le maire, 2 adjoints désignés et la gendarmerie pourront avoir accès aux données.

Pour la gendarmerie, ces données seront un gain d'efficacité en cas de poursuite pour des désordres à l'ordre public. En aucun cas, ce ne sera une surveillance abusive des individus

Ce dossier demandera une réflexion approfondie puisqu'il sera soumis à la préfecture et à la CNIL. Des subventions de la FIDP et de la DETR à hauteur de 80% pourront fortement diminuer le coût pour Ambleny. La CCRV pourrait être aussi un partenaire financier.

A la suite de cet exposé, monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'étudier ce projet.

* le Conseil municipal donne son accord avec 13 voix pour
et 2 abstentions (François-Xavier DEAL et Michelle APPERT)

- **Convention de réciprocité avec Ressons-le-Long pour la scolarisation**

Monsieur le Maire rappelle que cette convention n'a pas été revue depuis 6 ans or sa validité est de 3 ans. Le texte initial a été repris et sera valable jusqu'en 2028/2029.

Le principe est une réciprocité de 3 enfants sans indemnisation pour la commune qui les scolarise.

Il est précisé que, pour la prochaine rentrée scolaire, quatre enfants domiciliés à Ressons-le-Long seront scolarisés à Ambleny.

Monsieur le Maire informe que la commune de Ressons-le-Long refuse de verser la participation financière prévue par la convention, invoquant des difficultés budgétaires.

Afin de ne pas pénaliser la famille concernée, dont plusieurs enfants seront scolarisés à Ambleny, Monsieur le Maire a accepté, à titre exceptionnel, que la commune d'Ambleny ne sollicite pas la participation financière due pour cet enfant supplémentaire, conformément aux dispositions de la convention.

* le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Questions diverses**

- **François-Xavier DEAL** trouve la communication insuffisante quant à « ce qui se passe à la CCRV ». Entre autres, la journée « donnerie », la mise en place des commissions, le contenu des conseils communautaires, ... Cette communication ne doit pas se faire uniquement par les réseaux sociaux.

Pour la journée « donnerie », les réponses apportées stipulent que la communication a largement été faite via les réseaux sociaux avec un visuel de la CCRV donnant toutes les modalités avec un renvoi vers la page du site pour le post Facebook. Des affiches ont été placardées à la mairie d'Ambleny, à la déchèterie et dans bien d'autres villages. Il s'avère qu'une centaine de personnes y ont participé.

Pour la CCRV elle-même, Geneviève ORIEULX DE LA PORTE rappelle que le site de la CCRV est très complet. Toutes les informations y sont mentionnées. Certaines d'entre elles sont même relayées sur le site d'Ambleny via des onglets qui renvoient directement à la page dédiée du site de la CCRV.

Quant à ce qui se passe en détails au sein des instances de la CCRV, Geneviève ORIEULX DE LA PORTE émet un devoir de réserve et se rapprochera de la CCRV afin de connaître la teneur autorisée de sa communication.

La séance est levée à 18h45.

- **Informations diverses**

- **Commissions pour lesquelles François-Xavier DEAL souhaite participer**
Commission sociale – Commission Finances, budget, commerces, santé, développement économique – Commission Vie associative et culturelle, informations, Echo de la tour, site internet, bibliothèque.
Cette participation fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil municipal.
- **Commission des impôts directs**
La direction départementale des finances de l'Aisne a nommé les commissaires de la commission communale des impôts directs.
Sont titulaires : Sophie LAMARRE, Didier PONCELET, Florian GARNIER, Caroline NEVEUX, Michelle APPERT, Serge TESTART
Sont suppléants : Jordan SÉKULIC, François BÉRENGER, Mathilde BRETON, Stephan POTEAU, Philippe VENANT, Marion GANDON
- **Plan communal de sauvegarde**
Le plan communal de sauvegarde est un document réalisé sous la responsabilité du maire pour la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crises.
Monsieur le Maire indique que le dernier plan pour Ambleny date de 2010. Il va donc s'occuper sérieusement de sa mise à jour.
- **Dispositif été 2026**
Ce dispositif mis en place par EDF permet de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement, jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. La municipalité a choisi l'achat de ventilateurs pour les écoles et le réfectoire.
- **Lutte contre la chaleur dans les écoles**
Monsieur le Maire a souhaité étudier la possibilité d'équiper les différentes fenêtres des écoles et du réfectoire d'un système limitant l'entrée de la chaleur. 2 devis sont en cours pour trouver la meilleure solution.
- **Fête foraine**
Ces 2 jours se sont déroulés dans de bonnes conditions. Les forains étaient satisfaits de la fréquentation de leurs attractions. Le barbecue et la buvette organisés par le Comité d'animation ont rencontré un vif succès, avec une fréquentation supérieure à celle des années précédentes.
- **Chantier d'insertion**
Depuis le début du mois de juillet, la CCRV a mis à la disposition d'Ambleny une équipe pour restaurer le mur des « boutd'choux » derrière la mairie, le calvaire du cimetière et le calvaire du Soulier. Cet hiver, une équipe interviendra pour repeindre le hall de la mairie.
- **Incendie, 8 rue de la Barre**
Lundi 13 juillet un feu a démarré dans un bosquet au Soulier. L'enquête de gendarmerie est en cours.

- **Visite des personnes vulnérables**

Monsieur le Maire a demandé à Bernard Brien d'effectuer une 2^{ème} visite auprès des personnes vulnérables, sans oublier la victime de l'incendie.

Bernard Brien et Martine Bauchet ont privilégié les visites auprès des personnes qui n'avaient pas pu être rencontrées lors de leur 1^{er} passage. Les habitants se sont montrés très touchés par cette démarche et ont apprécié que la municipalité prenne le temps de venir à leur rencontre.

- **Réunion publique**

Monsieur le Maire demande à chacun de retenir la date du jeudi 10 septembre à 18h30. Y seront exposés les différents sujets dont celui de la vidéoprotection en présence du référent sécurité de la gendarmerie.